

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS



COMITÉ SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du jeudi 10 avril 2025

Membres présents :

Pour ENTRE BIEVRE ET RHÔNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- Monsieur Robert DURANTON
- Monsieur Gilles VIAL
- Monsieur Laurent TEIL
- Monsieur Jean-Charles MALATRAIT

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :

- Monsieur Thierry KOVACS
- Monsieur Julien VUILLEMARD
- Monsieur Christophe BOUVIER

Assistaient à la séance sans voix délibératives :

- Monsieur Claude LHERMET, suppléant de M. MALATRAIT – CC EBER,
- Monsieur Régis VIALLATTE, suppléant de M. TEIL – CC EBER,
- Madame Caroline MUSCELLA, Cheffe de projet foncier économique stratégique – Région Auvergne Rhône-Alpes,
- Madame Aurélie FORCHERON, Responsable du Département Aménagement et Développement des sites portuaires - Direction des Territoires CNR,
- Madame Caroline PRIEUR, Directrice – INSPIRA,
- Madame Caroline VACHAL, Responsable communication et concertation – INSPIRA,
- Madame Géraldine OLLIVIER, Responsable technique et environnement – INSPIRA,
- Madame Manon PEREZ, Responsable administrative – INSPIRA.

Monsieur Robert DURANTON, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Monsieur DURANTON annonce la liste des nouveaux élus désignés pour siéger au comité syndical pour la communauté de communes EBER et pour la Région Auvergne Rhône-Alpes. Il propose de faire un tour de table.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le 1^{er} Vice-Président ouvre la séance.

➤ **Monsieur Laurent TEIL** est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 03 mars 2025 n'appelle pas de remarques particulières.

➤ Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président rapporte les décisions prises par délégation.

Il lance ensuite les questions inscrites à l'ordre du jour du Comité Syndical.

Délibération 2025/583 – Election des membres du Bureau du Syndicat mixte

Monsieur Robert DURANTON, doyen de séance, préside l'élection et le plus jeune membre de la séance, Julien VUILLEMARD, est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur DURANTON explique le contexte de cette élection : Mme Sylvie DEZARNAUD, Présidente du Syndicat mixte depuis le 15 novembre 2021 au titre de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a été élue députée de l'Isère et a dû, de ce fait, démissionner de sa fonction de Présidente du Syndicat mixte à compter du 21 février 2025.

Suite à cela, les membres du Syndicat mixte ont dû réélire les élus représentant au sein du comité syndical.

Ainsi, la Région Auvergne Rhône Alpes a procédé à l'élection des délégués représentant au comité syndical du Syndicat mixte le 28 mars 2025.

Et la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône a procédé à l'élection des délégués représentant au comité syndical du Syndicat mixte le 31 mars 2025.

Il convient dès lors de procéder à l'élection du nouveau Bureau du Syndicat mixte, c'est-à-dire 1 Président et 2 Vice-Présidents.

Il rappelle ensuite les conditions d'élection aux différents postes : l'élection s'effectue à bulletin secret à la majorité simple. Il rappelle également que le quorum est atteint est que nous comptons 7 votants.

Il invite ensuite les candidats au poste de Président du Syndicat mixte à faire acte de candidature oralement.

⇒ **Monsieur Thierry KOVACS** est candidat au titre de la Région AURA.

Aucune autre candidature n'est déclarée. M. Robert DURANTON met aux voix la candidature de M. Thierry KOVACS.

Le dépouillement a lieu publiquement par M. DURANTON et M. VUILLEMARD et les bulletins sont comptabilisés.

⇒ **Monsieur Thierry KOVACS est élu Président au 1^{er} tour à la majorité absolue : 7 voix.**

M. Robert DURANTON félicite M. Thierry KOVACS et l'invite à prendre immédiatement ses fonctions pour présider l'assemblée.

M. Thierry KOVACS remercie les membres du Comité syndical et s'engage à s'investir et à contribuer au développement du projet Inspira.

Il invite les candidats au poste de 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte à faire acte de candidature.

- **M. Robert DURANTON** est candidat au poste de 1^{er} Vice-Président.

Aucune autre candidature n'est déclarée. **Le Président met aux voix la candidature de M. Robert DURANTON.**

⇒ **M. Robert DURANTON est élu 1^{er} Vice-Président au 1^{er} tour à la majorité absolue : 7 voix.**

Le Président invite les candidats au poste de 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte à faire acte de candidature.

- **M. Gilles VIAL** est candidat au poste de 2^{ème} vice-Président.

Aucune autre candidature n'est déclarée. **Le Président met aux voix la candidature de M. Gilles VIAL :**

⇒ **M. Gilles VIAL est élu 2^{ème} Vice-Président au 1^{er} tour à la majorité absolue : 7 voix.**

Le Président, Thierry KOVACS, proclame les 2 Vice-Présidents élus :

- 1^{er} Vice-Président : Robert DURANTON
- 2^{ème} Vice-Président : Gilles VIAL

Les Vice-Présidents sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Délibération 2025/584 – Délégations de pouvoir du Comité syndical au Président

Il est proposé au Comité syndical de déléguer plusieurs autorisations au Président, détaillées dans le rapport de présentation.

Adopté à l'unanimité

Délibération 2025/585 – Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la régie des services industriels et commerciaux d'Inspira – Gestion du parking mutualisé Nord

Suite à l'élection du nouveau Bureau, il y a lieu d'élire les membres du Conseil d'exploitation, lequel doit être composé de 3 titulaires et de leurs suppléants et d'1 ou plusieurs personnes qualifiées.

Le Président met au vote les candidatures suivantes :

Titulaires	Suppléants
Thierry KOVACS	Yannick NEUDER
Robert DURANTON	Claude LHERMET
Gilles VIAL	Laurent TEIL
Personne qualifiée – CCI NORD ISERE	
Pierre-Olivier BOYER	Pascale BESCH

Adopté à l'unanimité

Délibération 2025/586 – Adhésion au pôle de compétitivité AXELERA et désignation du représentant du Syndicat mixte

Il est proposé d'adhérer au pôle de compétitivité AXELERA afin de bénéficier d'un appui technique de qualité et de renforcer la capacité du Syndicat mixte à impulser des dynamiques territoriales innovantes, à attirer des investissements et à répondre efficacement aux défis climatiques et environnementaux.

Le montant de la cotisation annuelle est de 4 858,00€ HT.

Dans le cadre de l'adhésion à ce pôle de compétitivité, il y a également lieu de désigner un représentant du Syndicat mixte pour siéger au sein de l'assemblée générale.

Laurent TEIL est candidat pour représenter le Syndicat mixte aux assemblées d'AXELERA.
Le Président met au vote la candidature de Laurent TEIL.

⇒ **Laurent TEIL est désigné représentant du Syndicat mixte pour AXELERA.**

Adopté à l'unanimité

Délibération 2025/587 à la délibération 2025/597 – Désignations des représentants du Syndicat mixte au sein des organismes extérieurs auxquels nous sommes adhérents/partenaires

Après discussion et candidatures des élus, le Président met au vote les désignations suivantes :

Organismes	Elus
Isère Aménagement	Robert DURANTON
PALME	Sylvie DEZARNAUD
CNAS	Gilles VIAL
ATMO AURA	Laurent TEIL
TENERDIS	Laurent TEIL

AAP (Acheteurs publics)	Jean-Charles MALATRAIT
MEDLINK PORTS	Sylvie DEZARNAUD
ARADEL	Julien VUILLEMARD
LYCEE POLYVALENT DE L'EDIT	Robert DURANTON et Gilles VIAL (VP INSPIRA)
SAS INSPIRA ENR	Laurent TEIL
INSPIRA Entreprises	Gilles VIAL

Les désignations sont adoptées à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président, informe les membres des prochains rendez-vous à retenir :

- **Vendredi 11 avril à 14h** : Conseil d'exploitation de la Régie (seulement membres désignés)
- **Vendredi 11 avril à 14h20** : Comité syndical pour le vote du Budget 2025

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

La séance est levée à 9h45.

**Le Président,
Thierry KOVACS**



**Le secrétaire de séance,
Laurent TEIL**

